



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 2020-18

**Nombre de représentants  
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29  
présents : 8  
pouvoirs : 11**

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 12h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Dominique GOMBERT, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du syndicat mixte

Date de la convocation de la réunion : 11 décembre 2020  
Date d'envoi des rapports : 11 décembre 2020

**PRESENTS :**

Mesdames Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Sylvie TAQUET-LACAN,  
Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Yves MAZARS et Nicolas WÖHREL.

**Absents ayant donné POUVOIR :**

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Gisèle RIGAL,  
Madame Sylvie AYOT à Madame Brigitte MAZARS,  
Madame Martine BACHELET à Monsieur Nicolas WÖHREL,  
Madame Magali BESSAOU à Madame Michèle BUESSINGER,  
Madame Annie BEL à Madame Michèle BUESSINGER,  
Madame Geneviève CAMBON à Monsieur Yves MAZARS,  
Madame Corinne COMPAN à Monsieur Nicolas WÖHREL,  
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT,  
Madame Karine ORCEL à Monsieur Yves MAZARS,  
Madame Régine TAUSSAT à Madame Dominique GOMBERT,  
Monsieur Jean VALADIER à Madame Sylvie TAQUET-LACAN.

**Excusés :**

Mesdames Sylvie BOUCHAUD, Gulistan DINCEL, Francine LAFON, Florence PHILIPPE,  
Christine PRESNE,  
Messieurs Jean-Michel COSSON, Camille GALIBERT, Jean-Philippe SADOUL.

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

***Crise sanitaire***

***Point de situation depuis la  
rentrée de septembre 2020***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,  
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6,  
Vu le règlement intérieur du Comité syndical, notamment son article 2 prévoyant, en cas d'empêchement du président, que la présidence soit assurée par un vice-président, dans l'ordre du tableau,  
Vu la délibération n°2020-13 du 16 octobre 2020 par laquelle Mme Dominique GOMBERT est désignée 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Comité syndical,  
Vu le procès-verbal de non tenue de séance établi le 11 décembre 2020,

*Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 04 décembre 2020, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 11 décembre 2020, à 14h30,*

*Considérant les rapports adressés le 04 décembre 2020,*

*Considérant l'absence de quorum lors de l'ouverture de la séance, et l'impossibilité, dans ces*



**Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron**

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ  
Tél : 05 65 73 80 30 - [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

*Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988*



*conditions, de tenir cette dernière,  
Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 11 décembre 2020, sur le même ordre du jour, et l'envoi des rapports correspondants le même jour, aux fins de réunion le 15 décembre 2020, à 12h00,*

Déposé en Préfecture le

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du point de situation du Conservatoire depuis la rentrée de septembre 2020 :

-au plan de l'activité :

- de la reprise des activités d'enseignements, administratives et techniques et de la saison culturelle, à temps plein, en présentiel pour l'ensemble des agents à partir de la rentrée de septembre ; avec mise en place de protocoles spécifiques, des équipements de protection et de désinfection sanitaire adaptés et affichage informatif dans toutes les antennes et à la direction,
- de la mise en place d'un référent COVID afin d'assurer la traçabilité et l'accompagnement, le cas échéant des agents dans l'application de la procédure,
- du bilan positif de cette première période, aucun cluster ou cas covid n'ayant été recensé dans l'établissement, seules parfois des situations de cas contacts ont pu contraindre à un report de cours
- au rétablissement de l'ensemble des enseignements en distanciel à partir du 02 novembre en raison du second confinement national et de l'effectivité des actions en milieu scolaires conformément à la réglementation,
- de l'organisation plus précise des enseignements à distance,
- de l'information plus structurée et du suivi des élèves visant à mieux accompagner les familles,
- de la réouverture possible de l'établissement uniquement pour l'accueil des élèves mineurs autorisée par décret paru ce jour.

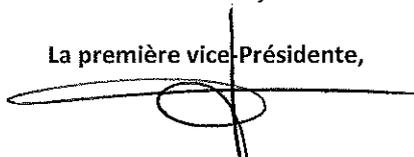
-au plan de la réalisation budgétaire, notamment :

- du taux de 30% estimé de non réalisation budgétaire pour le chapitre des charges à caractère général en section de fonctionnement du BP 2020, en raison d'une forte baisse des frais de déplacements et de la programmation de la saison culturelle,
- de la baisse des recettes issues des participations des familles, en raison de la baisse des inscriptions lors de cette rentrée 2020-2021 et de l'application de la modulation tarifaire accordée par le comité syndical sur les réinscriptions.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

La première vice-Présidente,



Dominique GOMBERT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Crise sanitaire : Point de situation depuis la rentrée de septembre 2020

Date de décision: 15/12/2020

Date de réception de l'accusé 18/12/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20201215\_18

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20201215-20201215\_18-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .4

Autres domaines de competences

Voeux et motions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2020.18\_Situation\_Rentree\_2020..pdf ( 99\_DE-012-251200986-20201215-20201215\_18-DE-1-1\_1.pdf )